



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**de Lachute Aviation**

Octobre 2019



Québec, le 18 novembre 2019

Monsieur François Vrana  
Directeur général  
Lachute Aviation  
480, boulevard de l'Aéroparc  
Lachute (Québec) J8H 3R8

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 25 septembre 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de Lachute Aviation, adoptée par son conseil d'administration le 13 mai 2019. Cet examen, réalisé conformément au Cadre de référence (mars 2011) de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente de septembre 2018, la Commission avait jugé *satisfaisante* la PIEP de Lachute Aviation. Dans la version révisée de celle-ci, la Commission note les modifications effectuées. Le texte de la politique précise désormais la composition du comité de programme, du comité d'évaluation et du comité responsable de l'évaluation de l'application de la PIEP. Sur le plan des responsabilités, le système d'information est sous la responsabilité de la direction générale ainsi que celle de la Direction des études. Cette dernière est aussi responsable d'encadrer les enseignants et de procéder à l'approbation des plans de cours. En terminant, la Commission rappelle au Collège sa **suggestion** de préciser dans sa politique son mécanisme de révision. La Commission juge que la PIEP de Lachute Aviation demeure **satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Murielle Lanciault, présidente

c. c. M. Maxime Grondin-Leclerc, directeur des études